

Compte rendu de la réunion n° 10 du Collège des Producteurs

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV du Collège des Producteurs - Version définitive
Responsable de la préparation du document	Emmanuel Grosjean - Françoise Bélanger
Date de publication	
Validé par	Réunion du Collège du 14 juillet 2017
Annexe(s)	Liste des participants

II. Généralités

N° ordre chronologique de la réunion : n°10

- 14 juillet à Namur – Citadelle - à 12h30
- Ordre du jour :
 - ❖ Nouveaux membres du Collège
 - ❖ Représentation Comités de suivi Convention SOCOPRO et Comité APAQ-W
 - ❖ Présentation travaux GT Prix justes
 - ❖ Synthèse état d'avancement plan annuel
 - ❖ Travaux sur l'alimentation durable
 - ❖ Etat de mise en œuvre des actions sollicitées en matière de simplification administrative
 - ❖ Divers



III. Validation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé par l'assemblée sans ajout.

IV. Nouveaux membres du Collège :

Les nouveaux membres du Collège dont la liste figure ci-dessous sont présentés. Ils sont officiellement membres à partir du 1^{er} juin 2017 pour une période de 3 ans :

- Charles Albert de Grady pour le secteur Bio
- Yves-Marie Desbruyères pour le secteur Bovins Viande
- Marc Vanguetaine pour le secteur Ovin
- Antoine Mabile pour le secteur Ovin
- Etienne Ernoux pour le secteur Grandes cultures
- Michel Mathieu pour le secteur Grandes Cultures
- John Van Merhaeghe et Michel Willem pour le secteur Lait
- Fabrice Flamend et André Hermesse pour le secteur Pomme de Terre
- Jean-Pierre Dumoulin pour les associations Agro-Alimentaire (SCAM-SCAR)

Les membres sortant sont remerciés pour leur investissement dans les travaux du Collège des Producteurs et sont invités à poursuivre la collaboration sur les différents dossiers relatifs à leurs secteurs, notamment au travers des Commissions filières. Il s'agit de :

- Joel Lambert pour le secteur Bio
- Henri Herman pour le secteur Bovin
- Michel Hausse et Simon Lefevre pour le secteur Ovin
- Jacques de Montpellier et Frédéric Vandeputte pour le secteur Grandes cultures
- Marc Decoster et Philippe Bingen pour le secteur Lait
- Christophe Dumont de Chassart et Pierre Emond pour le secteur Grandes Cultures
- Sébastien Weykmans pour les Associations Secteur agro-alimentaire (SCAM)

V. Représentations au sein de différents organes :

Le Comité d'accompagnement Convention Cadre SOCOPRO se réunit 2 ou 3 réunions par an pour assurer le suivi des travaux avec la Région Wallonne. Les modifications apportées à la représentation de membres du Collège des Producteurs au sein de ce comité sont les suivantes :

- Les anciens membres sont Marc Decoster et Daniel Collienne
- Les nouveaux membres sont Michel Mathieu, Yves-Marie Desbruyères et Daniel Collienne

Le Comité de suivi Collège-APAQw se réunit trimestriellement pour assurer le suivi de proximité de la mise en oeuvre du plan annuel de l'APAQw. Les modifications apportées à la représentation des Producteurs au sein de ce comité sont les suivantes :



- Les anciens représentants sont Marc Decoster - Philippe Bingen - Henri Herman - Laurent Gomand
- Les nouveaux représentants sont : Dominique Jacques - Henri Herman et Philippe Bingen poursuivent ainsi que Laurent Gomand ; il est à noter que, compte tenu du fait que ce comité a un caractère informel, les membres du Collège ont proposé que Henri Herman et Philippe Bingen, bien qu'ils ne soient plus représentants formels au sein du Collège, puissent continuer leur travail au sein de ce comité.

VI. Etat d'avancement du plan annuel du Collège:

Les activités menées sur les trois axes du plan annuel ont été rapidement passées en revue :

- Axe stratégique 1 : Faire valoir l'avis des producteurs
- Axe stratégique 2 : Point relais d'information (Facebook, Twitter, site Collège, Filagri, CIV, CIL)
- Axe stratégique 3 : Soutien aux initiatives filières (appuyer des initiatives, démarches prix justes, OP et filières soutenues, commissions filières actives)

Suite aux échanges entre les participants, il a été sollicité : i) de mettre la priorité sur la continuité des dossiers en cours, ii) de travailler de manière plus approfondie sur la question des phytos, notamment au travers de la campagne : «Stop aux idées reçues sur l'agriculture», voire d'une cellule d'information « secteur végétal » (sur le modèle CIV-CIL). Une volonté de travail sur le fond de la durabilité du métier est exprimée. Il est demandé d'être particulièrement attentif à l'implication des représentants des associations dans les travaux.

VII. Alimentation durable :

Suite à la volonté du Ministre Di Antonio de développer un référentiel sur l'alimentation durable, une série de travaux mobiliseront les équipes dans le 4eme trimestre 2017. Afin d'être le plus efficace dans ces travaux (la plupart des associations membres du Collège sont également invitées à participer aux travaux), il est demandé que :

- La participation du Collège s'axe prioritairement sur la valorisation des travaux relatifs au « Prix Juste au Producteur » en lien avec la durabilité d'une production alimentaire de proximité
- Les membres soient informés de l'avancement des travaux et puissent donner leurs inputs.

VIII. Groupe de Travail Prix justes

Quatre réunions du GT Prix justes ont réuni les acteurs suivants : M. Ficher, A. Granados, C. Petit, G. Franq, C. Ducatillon, M.A. Henin, C. Favereau, S. Braem, Ethikable, FBCE, Biowallonie. De ces travaux, les éléments suivants ont été retenus :

- Prix juste au Producteur = se construit par la mise en place de relations commerciales équitables
- 2 objectifs de la démarche « Prix justes » sont recherchés :
 - ⇒ la Guidance des initiatives de filières
 - ⇒ la Guidance des consommateurs



- Identification de 6 piliers du référentiel « prix juste » : Importance OEP, Politique tarifaire collective, Délais de paiement courts, Cadre de négociation clair, engagement dans la durée, traçabilité et transparence
- Identification de 75 critères du référentiel « prix juste » (3 niveaux : « indispensables », « secondaires », « points d'attention ») dont 16 critères sont indispensables (les autres permettent de conseiller les initiatives filières).
- Un criblage sur 6 initiatives est en cours afin :
 - ⇒ Adapter les critères et méthodes notation en fonction des réalités
 - ⇒ Reconnaître le processus dans le temps plutôt que audit ponctuel

Afin de finaliser les travaux pour que le référentiel soit validé en novembre par le Collège des Producteurs, il a été demandé d'élargir le groupe de travail à plus de représentants des Producteurs en vue de valider les documents existants et de développer une stratégie de communication « consommateurs ». Ont accepté de participer à ce groupe :

- Daniel Collienne
- Yves-Marie Desbroyères
- Dominique Lehaire-Raes
- David De Wilde
- Gwénaëlle Martin
- Michel Willeme

IX. Etat de mise en œuvre des actions sollicitées en matière de simplification administrative

Une année après le dépôt de l'avis au Gouvernement en matière de simplification administrative, le Ministre René Collin, avec la collaboration de José Renard et Briec Quevy a présenté l'état d'avancement des réformes en cours suite aux différentes propositions faites sur base des éléments suivants :

Propositions des Producteurs		Réponses - arguments
F.1. Regrouper et centraliser les bases de données		
1. La première proposition retenue par une majorité de Producteurs est la mise en place d'un système de regroupement/centralisation des données . Concrètement, le regroupement des bases de données des différents services et la centralisation de la gestion des accès aux données sources sont une priorité en vue de s'assurer que les demandes d'informations ne génèrent pas de doublons. Cette proposition devrait permettre de recevoir		<p>L'administration a travaillé activement à résoudre ce problème.</p> <p>La direction de l'identification est renforcée dans sa mission de centralisation des données liées aux personnes physiques et aux partenaires. Les autres directions se lient à ces données.</p> <p>Une première étape concrète relève des documents pré remplis dans PAC on Web. Grâce aux mandats, que ce soit pour Adisa (en vigueur au 1 juillet 2017) ou pour la déclaration de</p>



<p>des formulaires pré-remplis et de générer un dossier général auquel le Producteur aurait accès. Des liens entre IDENTIFICATION/LS/PAC/Aides à l'investissement/ /SANITEL/ARSIA/Contrats d'épandages/... sont nécessaires.</p>		<p>superficie, les données d'identifications sont automatiquement importées.</p> <p>En conséquence, toute modification à l'identification doit-être opérée avant l'introduction de ces dossiers.</p> <p>L' objectif étant à moyen terme, de rendre les informations d'identifications utilisables aussi pour les autres départements. La responsabilité du Département de l'agriculture est de mettre les données à la disposition des autres départements, qui de leur côté doivent s'organiser pour les utiliser correctement.</p> <p>Réalisé : Mise en production des nouvelles fiches d'identification « partenaire agriculteur » et « unités de production » dans le contexte de l'application générale AGRILIEN.</p>
<p>2. Il est également proposé qu'une approche centralisée des résultats des contrôles soit développée, afin que des éléments contrôlés dans le cadre d'une démarche ne soient pas à nouveau sollicités dans le cadre d'un contrôle d'une autre démarche intervenant dans une période donnée (qu'il s'agisse d'un contrôle interne à l'administration ou délégué à un organisme certificateur).</p>		<p>La mission confiée au DPC de réaliser tous les contrôles sur place, permet pour les matières qui relèvent de la DGO3 de rencontrer cette centralisation.</p> <p>Concernant les contrôles délégués à un organisme certificateur, ce dernier est tenu de contrôler tous les points prévus par sa délégation. Les délégations seront revues pour s'assurer que les éléments contrôlés ne sont pas repris par ailleurs.</p> <p>Une communication permettra aux opérateurs contrôlés de comprendre l'approche contrôle, mise en œuvre à la région dans le respect des lignes directrices de la commission.</p> <p>En début de visite au sein de l'exploitation, l'agent précisera sa mission. Cela permettra de comprendre pourquoi il remesure ou semble reconstruire les éléments déjà contrôlés par un de ses collègues. Et redemande des pièces déjà demandées.</p> <p>Pour le 1^{er} octobre 2017, une version des check-lists élaguées reprenant les points contrôlés sera disponible sur le portail de l'agriculture.</p>



Détail sur les différents niveaux de contrôles pour la plupart des matières :

La direction extérieure dans le cadre de l’instruction du dossier, réalise un premier ‘contrôle’ des dossiers. La direction centrale réalise un second contrôle administratif des documents ; nous sommes toujours dans l’instruction du dossier. Pour Adisa, cette instruction se complète, dès que le montant à payer est calculé, par une visite in situ de la réalité de l’investissement. Ces différents points de contrôles réalisés lors de l’instruction du dossier sont complémentaires et analysent des pièces différentes.

Ensuite intervient, sur base d’analyse de risques, le premier niveau de contrôle de minimum 5 % des dossiers ; pour ces 5 % de dossiers péchés, TOUT doit-être reconstrôlé, tout remesuré. Ce contrôle est de la responsabilité du département de l’agriculture aidé du Département de la police et des contrôles Dans la majorité des procédures, cette étape de contrôle de 5% des dossiers permet de réaliser les paiements des 100% de dossiers OK.

Un pourcentage de ces dossiers doit subir un contrôle de second niveau réalisé au sein du département des aides. (complet également)

Enfin, un organe indépendant de l’Organisme payeur wallon réalise une sélection des dossiers, sur base des paiements, mais avec un minimum de dossiers par catégorie pour revérifier toutes les procédures mises en œuvre par l’administration (premier niveau où c’est le fonctionnement l’administration qui est contrôlé).

Tous ces processus sont audités (pour ces niveaux, c’est également l’administration qui est contrôlée) en interne et en externe par la cour des comptes et par les services de la commission européenne (métier et cour des comptes). Dans ce cadre, des dossiers sont aussi péchés pour réaliser de nouveau des contrôles complets, une douzaine par semaine d’audits.



		<p>Une réelle simplification est attendue de la part des autorités européennes dans ce processus. Dans les faits c'est une complexification à chaque réforme qui est constatée.</p>
<p>F.2. Ajuster le calendrier et la charge de travail des différentes sollicitations</p>		
<p>3. Il est proposé d'ajuster la charge de travail et le contenu sollicité par l'administration de manière globale autour d'un calendrier des échéances.</p>		<p><u>Pour ce faire, l'administration a réalisé un cadastre des démarches administratives vis-à-vis de la DGO3.</u> Avec le concours d'eWBS et du consultant ACEMIS, le parcours complet relatif au permis d'environnement est en cours d'analyse.</p> <p>Les différents AGW pour la mise en œuvre de la PAC ont été adoptés en 2015 dans la précipitation, pour s'assurer un minimum de sécurité juridique, alors que les lignes directrices n'étaient pas encore toutes connues. Ce 2 février 2017, les dispositions reprises dans les 6 arrêtés ont été harmonisées. 2 ans après la mise en œuvre, le calendrier complet des échéances est connu. (il est sur le portail)</p>
<p>Ceci, afin d'assurer une cohérence (ne demander que ce qui est utile, éviter des processus spécifiques de demandes pour des éléments mineurs) et d'organiser la demande administrative en basse saison.</p>		<p>Pour les aides du premier pilier et les aides surfaces du second pilier, toutes les demandes pourront intervenir dans le cadre de la demande unique.</p> <p>Dès 2018, il sera possible d'introduire une nouvelle demande de participation à un programme de 5 ans en MAE et en BIO, lors de la demande unique en avril. Le contrat débutant le 1^{er} janvier suivant.</p> <p>Pour les aides aux structures, les demandes peuvent être introduites toute l'année.</p> <p>Il reste, pour le dossier aides couplées relatives aux primes ovines, le registre annuel à renvoyer dès qu'il est disponible en janvier.</p> <p>Réalisé 1-7-2017 : ADISA Amélioration des formulaires par la suppression des demandes estimées non pertinentes et le pré-remplissage des données techniques d'identification du demandeur ce qui élimine les erreurs sur la composition de ménage, les données bancaires, etc.</p>



		<p>Pour les épandages, Cfr CDA</p>
<p>Les surcharges de règles et de contrôles pour les exploitations mixtes et diversifiées doivent faire l'objet d'une attention particulière dans ce cadre. Ces propositions devraient pouvoir s'envisager autour d'un concept de "demande unique" liée à la déclaration de superficie.</p>		<p>Actuellement, une exploitation diversifiée est soumise à la somme des règles que subissent les exploitations spécialisées dans ces domaines. Ce qui démultiplie les démarches. Il n'y a pas de bases légales réglementaires pour mettre en œuvre une disposition qui prendrait en compte la mixité des spéculations pour initier un allègement des règles. Courrier COM PAC 2020 pour favoriser une agriculture mixte et résiliente. Mettre en œuvre les sanctions Conditionnalité uniquement pour l'atelier concerné ou permettre aux états membres d'activer, sur base de certains seuils des mesures pour proportionner la sanction.</p>
<p>4. Il est proposé de planifier l'ensemble des contrôles de manière centralisée afin de grouper et assurer la communication entre tous les organismes qui contrôlent.</p>		<p>Comme indiqué plus avant, les contrôles des étapes ultérieures sont, par obligation, planifiés de façon indépendante.</p> <p>Au sein des contrôles du métier, chaque métier se doit de sélectionner sur base des critères de l'analyse de risque. La planification des contrôles du premier niveau est centralisée au DPC. La communication entre les organismes sera revue (protocole de délégations), pour bénéficier de l'input des rapports de ctrl et pour diminuer le travail en aval.</p>
<p>5. Il est également sollicité que toutes les demandes puissent être formulées en Allemand.</p>		<p>Cette demande est légitime.</p> <p>Toutes les pistes sont explorées pour y répondre.</p> <p>La fonction publique wallonne n'est pas suffisamment attractive pour les bilingues Français-Allemand. Les postes ouverts ne sont pas pourvus.</p> <p>L'asbl Agra Ost reste un partenaire privilégié en région germanophone.</p>



<p>6. Dans l'hypothèse où la première proposition (voir F.1) aboutirait à un dossier général auquel le Producteur aurait accès, il devrait également pouvoir disposer d'un calendrier des échéances adapté à sa situation personnelle.</p>		<p>Le dossier personnalisé est, pour mes compétences, l'interface PAC on Web. Après la DS Web englobant tous les éléments de la demande unique, Adisa on Web, le module lié à l'identification sera aussi dématérialisé et les demandes de modification de la carte CTI se feront en ligne.</p> <p>Le partenaire sera donc invité au moins une fois l'an à se concentrer sur son dossier. Différents systèmes d'alertes sont à l'étude. Celui qui reçoit ma préférence est un système d'alerte pré coché en annexe de la DS.</p> <p>Pour les éléments qui ne seront pas décochés, le partenaire recevra un mail de rappel de l'échéance, à l'ouverture de la procédure et 15 jours avant la date ultime. Ce dispositif sera testé en 2018.</p>
<p>7. Si ces propositions s'envisagent à moyen terme, les Producteurs souhaitent à court terme ajuster les chemins administratifs suivants : i) ADISA (délais de réponse, fourniture des documents dont dispose déjà l'administration, besoin d'originaux et processus de signatures à répétition), ii) notification échanges effluents et iii) pré-demande MAE-BIO.</p>		<p>i) pour ADISA, un volet de simplification entre en œuvre ce 1^{er} juillet 2017 ; l'identification sera pré remplie. Ce volet solutionne notamment le problème des signatures à répétition. Le second volet, courant 2018, permettra de faire l'économie de documents dont dispose l'administration.</p> <p>ii) CDA</p> <p>iii) Surface : en 2018, donc pour les engagements débutant en 2019, les demandes MAE et Bio pourront se faire via la DS.</p>
<p>F.3. Professionnaliser le suivi des dossiers</p>		
<p>8. Il est proposé de développer plus de transparence dans le suivi de son dossier, notamment au travers d'un guichet unique et des personnes clairement mandatées et disponibles pour informer sur l'état de son dossier. Le guichet peut être physique et/ou virtuel avec accès à l'historique et un service</p>		<p>Le projet en cours de guichet unique vise à offrir à l'agriculteur les moyens de réaliser toutes ses démarches vis-à-vis de l'Organisme payeur de Wallonie (OPW) sous forme dématérialisée, soit en direct, soit par l'intermédiaire des services extérieurs de la DGO3. Une série d'applications</p>



de médiation simple et convivial en cas de problème.

« on line » telles que PAC-on-WEB ou ADISA-on-WEB sont déjà opérationnelles.

Pour atteindre l'efficacité optimale, les différents outils (présents ou en cours de développement), nécessitent un socle commun, Partenaire on Web, référentiel unique d'identification des partenaires/usagers de la DGO3.

En 2017, 80% des demandes d'aides ont été encodées via l'application internet

Réalisé :

- Intégration des aides couplées au formulaire de demande d'aides dès mars 2016. Il n'y a donc plus qu'un seul formulaire.
- Pour l'application ADISA : un système de mandat été ajouté dans l'application et sera opérationnel dès le 1er juillet 2017, cela permettra aux consultants qui reçoivent un mandat de répondre à la place des agriculteurs.
- Tous les éléments du paysage agricole sont repris dans un système ad-hoc depuis la mi-mai 2017.
- Le projet de nouvelles fiches d'identification « Partenaire agriculteur » et « l'exploitation » est d'application depuis juin 2017.
- La notice explicative de la demande d'aides intègre les mesures ADISA. De la sorte il n'y a plus qu'un seul document explicatif des aides des 1er et du 2ème pilier de la PAC (aides FEAGA/FEADER). La notice relative à l'année 2017 est disponible sur le portail agricole de Wallonie depuis le tout début de l'année.
- Le nouveau portail agricole, plus ergonomique.

En cours de réalisation :

- l'application « AGRILIEN » est en cours de développement au sein de l'Administration



		<p>mais n'est pas exportable en l'état sur le WEB. En effet, d'importants travaux de nature informatique s'avèrent indispensables afin de s'assurer de l'unicité des sources authentiques et de l'automatisation des accès à différentes sources authentiques de données telles que le REGISTRE NATIONAL, les différentes BANQUES CARREFOUR ou encore SANITRACE et ce dans le respect des législations européennes, nationales et régionales. Le délai estimé est fin 2018.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La notice explicative de la demande d'aides reprendra un inventaire des questions les plus souvent posées en dehors du domaine strictement FEAGA et FEADER. Elle sera également enrichie par des informations et des contacts utiles portant entre autre sur l'ACISEE, le permis d'environnement et le cadastres des épandages. Selon la décision du CDD du 21/03/2017 (point B5) un inventaire des informations à destination des agriculteurs disponibles sur le portail agricole sera bientôt finalisé. - En 2018, le formulaire d'accès à la réserve de droit aux paiements sera intégré à la demande unique. - En 2018, la demande d'aides sera uniquement accessible via internet. - En 2018, la banque de données ANI intégrera le suivi de troupeaux et des races. ATTENTION ACTUALITE PORTAIL FERMÉ jusque mardi 18 juillet
<p>9. La fixation et le respect de délais de réponses seraient également à développer, notamment en cas de litiges.</p>		<p>Les délais de rigueur sont prévus par le code.</p>
<p>10. Une attention particulière est sollicitée en regard de la simplicité des courriers et documents envoyés. Le but est d'éviter le langage trop juridique ou trop long pour des démarches qui ne sont faites qu'une fois/an. Des approches plus didactiques pourraient</p>		<p>Instruction a été donnée à l'administration de revoir les courriers types. Les éléments de références juridiques seront positionnés en note de bas de page, pour que les documents soient juridiquement complets. Pour améliorer la</p>



<p>également être développées. Le rappel des échéances par voie de courrier est proposé par un nombre important de producteurs.</p>		<p>compréhension du message, ils ne seront donc pas repris dans le corps de la lettre.</p>
<p>11. Enfin, plus de clarté dans les détails de chaque paiement devrait permettre aux bénéficiaires de mieux suivre et éventuellement contester les calculs d'aides et les versements.</p>		<p>certaines améliorations ont déjà été effectuées pour les paiements relatifs à l'année 2016. Le développement est en cours pour que lors de chaque paiement, une information détaillée et personnalisée sur les éléments ayant servi au calcul soit fournie Pour le paiement de l'avance en octobre 2017, ce sera une pré notification par mail. Pour les paiements relatifs à la campagne 2018, ces infos seront disponibles en ligne.</p>
<p>4. Développer le conseil et l'information</p>		
		<p>La notice en annexe de la DS est complétée et mise à jour.</p>
<p>12. Il est proposé de développer plus de disponibilité de conseils pour préparer ou gérer les suites d'une démarche ou d'un contrôle. La disponibilité d'un « call center » informatif serait utile.</p>		<p>La réforme des services d'encadrement est le prochain chantier auquel je vais m'atteler.</p>
<p>13. En lien avec les propositions faites en F.2, un outil informatique du type "Mon parcours administratif" personnalisé est également proposé. Il faut noter que les producteurs travaillent souvent le soir ou le week-end sur leurs documents, et il serait utile d'avoir un contact fiable dans ces moments.</p>		<p>Voir le projet de guichet unique (point 8) Pour les aides couplées : L'ARSIA permet à l'éleveur, via son application CERISE, de suivre en temps réel l'évolution de son troupeau en fonction de ses références (pour les paramètres évolutifs liés aux naissances et aux périodes de rétention des veaux). Fourniture, sur demande de l'éleveur, via l'application CERISE et dans le cadre des Services du Conseil Agricole (SCA) de la liste des mouvements de bovins en anomalie ou en attente de notification afin de permettre la rectification ou la complétude des données nécessaires et relevant de la responsabilité de l'éleveur.</p>



<p>14. Compte tenu des initiatives positives de conseils par des agents des services extérieurs, une plus grande disponibilité d'agents et de compétences de conseils est sollicitée, afin de ne pas limiter la relation à l'administration aux contrôles et sanctions. Donner plus d'explications avec des exemples concrets, avoir des conseils en amont apportés par des gens compétents et motivés, aider plutôt que sanctionner en cas d'incompréhension ou d'inattention sont des demandes portées par un nombre important de producteurs.</p>		<p>J'ai renforcé les équipes en directions extérieures par l'engagement de nouveaux agents, encore 3 en décision du GW du 15 juin 2017. Je leur ai demandé aussi plus de flexibilité pour disposer d'une entraide entre DE, ayant des profils d'agriculteurs différents, les agents ne sont pas sollicités au même moment.</p> <p>Les DE font leur maximum pour rester au contact des agriculteurs.</p> <p>Les agents se relaient sur les dossiers pour que ce ne soit pas le même agent qui vulgarise et qui contrôle.</p> <p>Point de contact officiel</p> <p>Les DE peuvent renvoyer au bon service des autres départements</p> <p>Un éleveur qui n'est pas sur cerise peut consulter son dossier personnel en DE.</p>
<p>15. Des formations et plus de supports didactiques sur le bon usage des outils informatiques sont jugés utiles.</p>		<p>Le nouveau portail permet de donner plus de visibilité aux outils de vulgarisation.</p> <p>J'ai donné différentes instructions à l'administration pour la publication de notices à destination des agriculteurs.</p> <p>4 nouvelles notices en ADISA ont été publiées au printemps.</p> <p>J'ai demandé une notice plus complète sur les aides couplées et les différentes modifications dans les références qui peuvent apparaître avec le temps.</p> <p>La notice de la demande unique a été complétée et le sera encore.</p> <p>Si vous avez des sujets particuliers sur lesquels vous rencontrez des difficultés, je demanderai à mon administration de réaliser ces procédures en priorité.</p> <p>Les appels à projets « formation » prendront en compte cette demande ; utilisation des outils pour les différentes applications administratives de la gestion quotidienne des fermes.</p> <p><u>Liste des notices :</u></p>



		<p>Notice relative à la demande unique</p> <p>Notice relative au soutien couplé</p> <p>Production biologique et étiquetage des produits biologiques</p> <p>En ADISA : introduction d'un dossier (d'installation ou d'investissement), introduction des factures, notice pour réaliser le calcul de viabilité, compléter un formulaire de transfert d'engagements.</p>
<p>16. Enfin, il est rappelé que le taux de délégation des tâches administratives reste faible dans le secteur en raison de son coût (comparé au coût horaire du travail réalisé par le producteur lui même). Il est donc proposé de mettre en place un système de chèque-conseil pour faciliter la délégation de certaines tâches.</p>		<p>La réflexion est en cours dans le cadre des aides de minimis. Elle sera approfondie avec les syndicats et les consultants cet été.</p>
<p>F.5. Ajuster les règles aux réalités de terrain et à la taille</p>		
<p>17. A court terme, il est proposé de mieux considérer les réalités agronomiques pour la démarche et les contrôles relatifs à la gestion de l'azote organique, aux effluents, aux clôtures de berges et aux MAE (<i>"donner priorité aux résultats des MAE : moins d'érosion, plus de faune et de flore... plutôt qu'aux mesurages"</i>).</p>		<p>point sur lequel je serai particulièrement attentif dans les réflexions PAC 2020, mais ce sera critiqué par la cour des comptes.</p> <p>Agriculture de date à proscrire</p>
<p>18. Il serait utile de simplifier les check-lists d'autocontrôle à la lueur de certaines réalités agronomiques.</p>		<p>Les check-lists sont basées sur les éléments à contrôler pour répondre aux règles européennes. Il faut donc changer ces règles pour qu'elles soient orientées dans un intérêt agronomique.</p> <p>Pour les nouvelles obligations, il s'agit de faire en sorte de ne pas complexifier le dispositif, et se baser si possible sur ce qui existe.</p>



<p>19. Il est aussi mis en avant que les activités de faibles tailles (notamment diversification) devraient faire l'objet de processus d'allègement (dont les règles sanitaires pour la transformation, le transport et la commercialisation).</p>		<p>Les "règles sanitaires" sont avant tout une compétence fédérale.</p> <p>Néanmoins, je pense utile dans le cadre des réflexions pour la prochaine PAC 2020, de prévoir des dispositifs pour permettre d'adapter la sanction pour qu'elle soit pondérée à la taille et au poids de l'atelier responsable de la faille.</p>
<p>20. A moyen terme, il est proposé que toute règle nouvelle soit mise en œuvre l'année suivante après son adoption (N+1). Cela permettrait une meilleure compréhension par toutes les parties ainsi que des tests sur le terrain avant application.</p>		<p>entièrement d'accord et on va le défendre dans les règlements européens. Nous l'avons notamment répété à maintes reprises pour le règlement omnibus. Je prône N+1 après la publication de l'entièreté des règles publiées, donc on sera plutôt en n+2 par rapport à la parution des règlements du conseil.</p>
<p>F.6. Développer un système de confiance</p>		<p>Le principe de confiance a été adopté par le gouvernement wallon en juillet 2011 pour l'utilisateur des services publics.</p> <p>Il s'agit de convaincre les instances européennes du bien fondé de l'application de ce principe. Pour concentrer les moyens de contrôles sur les réels détournements de moyens de la PAC vers leurs cibles. L'application de ce principe faciliterait également les procédures.</p>
<p>F.7. Fixer des règles stables</p>		
<p>21. A court terme, il est proposé que des dispositifs soient développés afin que la mise en application de règles ne donne pas lieu à des évolutions d'interprétation ou d'exigences en cours de mise en œuvre (cas ADISA).</p>		<p>Le problème vient principalement des délais entre l'adoption et la mise en œuvre. Pour ADISA, le régime était applicable dès 2015 alors que Pwdr adopté mi-2015. Une piste est d'être plus exigeant au moment de l'adoption des règlements de base pour le futur pour permettre</p>



		à l'administration de faire son travail correctement et en toute sécurité juridique.
22. A moyen terme et à l'échelle des différents niveaux de pouvoir, il est proposé de fixer des ambitions et des indicateurs de stabilité des règles en lien avec les cycles économiques du secteur.		Je pose le constat : actuellement la plupart des réformes sont liées aux préoccupations budgétaires de l'union. Sur ce sujet, il n'y a pas d'amélioration en perspective, donc obtenir une stabilité pour plus de 7 ans ce sera difficile. Mais les ministres en présence doivent se battre pour maintenir cette ligne (pas de réforme à mi-parcours) et demander d'annoncer plus longtemps à l'avance l'orientation des changements. (applicable en n+2, voir n+3)

X. Divers :

- Le Collège sera présent sur différentes foires cet été et automne (Libramont, Battice/AGRIBEX/Fermes en ville/Bonne Espérance/...)
- Easy agri : le site de petites annonces pour animaux d'élevage sera lancé à Libramont

La prochaine réunion aura lieu fin novembre. L'ordre du jour sera le plan 2018 APAQw ainsi que le référentiel prix justes.

Listes des participants à la réunion du Collège 14/07/2017

Nom	Prénom	Organisme	Statut
BAURAIND	Catherine	SOCOPRO	Support Opérationnel
BELANGER	Françoise	SOCOPRO	Support Opérationnel
BINGEN	Philippe	Producteur	Invité
BRAEM	Steve	AB REOC	Membre effectif
CLAVIE	Séverine	SOCOPRO	Support Opérationnel
COLLIENNE	Daniel	Producteur	Membre effectif
CROE	Roger	Bauernbund	Membre effectif
DE FAVEREAU	Corentin	ACRF	Membre suppléant
DE GRADY	Charles-Albert	Producteur	Membre effectif
DE WILDE	David	Producteur	Membre suppléant
DESBROYERES	Yves-Marie	Producteur	Membre effectif
DROEVEN	Frédéric	Producteur	Membre effectif
DUBOIS	Jérémy	SOCOPRO	Support Opérationnel
DUCARME	Christian	SOCOPRO	Support Opérationnel
ERNOUX	Etienne	Producteur	Membre effectif
FICHERS	Marc	Nature et Progrès	Membre effectif
FLAMEND	Fabrice	Producteur	Membre effectif
GEIBEN	Raymond	Producteur	Membre suppléant
GOMAND	Laurent	Producteur	Membre suppléant
GRANADOS	Anas	FWA	Membre effectif
GROSJEAN	Emmanuel	SOCOPRO	Support Opérationnel
HENRY	Alain	Producteur	Membre effectif
HERMAN	Daisy	ACRF	Membre effectif
HERMAN	Henri	Producteur	Invité
JACQUES	Dominique	Producteur	Membre suppléant
DELVAUX	Lionel	IEW	Membre effectif
LOUPPE	Hélène	SOCOPRO	Support Opérationnel
MARTIN	Gwenaëlle	FUGEA	Membre effectif
MATHIEU	Michel	Producteur	Membre suppléant
MATHONET	Olivier	Producteur	Membre effectif
MAYNE	Bernard	SOCOPRO	Support Opérationnel
RAES-LEHAIRE	Dominique	Producteur	Membre suppléant
REMY	Marc	Producteur	Membre effectif
SCHAUS	Marc	SOCOPRO	Support Opérationnel
STREEL	Laurent	Producteur	Membre suppléant



TARGE	Yolin	Producteur	Membre effectif
VAN MERHAEGHE	John	Producteur	Membre effectif
VANGUESTAINE	Marc	Producteur	Membre effectif
WALIN	Eric	SCAR	Membre effectif
WILLEM	André	Producteur	Membre suppléant
WILLEME	Michel	Producteur	Membre suppléant